



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au CSA SD de la Lozère du 8 septembre 2023

Mesdames et messieurs les membres du CSA spécial départemental,

Le gouvernement Macron-Borne a fait le choix de la fuite en avant, faisant fi de la mobilisation historique contre la réforme des retraites et de l'opposition de 90% des salariés à cette réforme. Depuis le 1er septembre est entrée en application la réforme des retraites qui vole deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose et que la seule augmentation de la valeur du point d'indice concédée a été de 1,5%, bien loin des revendications et des 10% d'inflation. Quant à la fameuse « revalorisation historique » claironnée par le Ministre Attal, elle se résume à 3% pour 66% des enseignants et sous forme de primes. Faiblesse des salaires, dégradation des conditions de travail mais également maîtrise et réforme Blanquer des concours aboutissent à la crise majeure des candidatures.

Alors que l'École publique manque de tout : d'enseignants, d'AESH, d'AED, de personnels administratifs, médicaux et sociaux, le président Macron, tout en supprimant 2 000 postes, prétend qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des personnels, reprennent le 20 août. La traduction de ces suppressions de postes, 1 117 dans le 1er degré, ce sont des milliers de fermetures et des milliers de jours non remplacés, le manque d'enseignants spécialisés, notamment ceux des RASED. Ce ne sont donc ni les vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels.

Le ministre Attal prétend régler le problème des cours non assurés par le « pacte » des remplacements de courte durée aussi incohérents qu'inapplicables. Quant à son interdiction du port de l'abaya, c'est une mesure de diversion et de diversion pour détourner l'attention du chaos organisé par le gouvernement et des vrais problèmes de la rentrée, notamment le manque de personnels et la dégradation incessante des conditions de travail comme celles d'apprentissage. Ce contre-feu risque de déclencher des conflits et de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté.

Pour la FNEC FP-FO si le gouvernement veut réellement défendre la laïcité, il doit commencer par cesser d'attribuer des milliards d'argent public aux écoles privées confessionnelles pour les rendre à l'École de la République.

Le gouvernement persiste à vouloir passer en force son « pacte » refusé par la totalité des organisations syndicales. C'est une nouvelle attaque contre le statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires. Le « pacte » remet en cause les différents corps de fonctionnaires et leurs spécificités, et vise à créer une hiérarchie intermédiaire, qui individualise les salaires et la carrière. Il poursuit l'explosion du cadre national de l'École, avec le « CNR » et ses projets locaux de « l'École faisons la ensemble » qui exercent un chantage à l'attribution de dizaines de milliers d'euros, à condition d'accepter l'ingérence des élus locaux dans les projets et de renoncer à l'égalité des droits des élèves. Le « pacte » est massivement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'École. Nous rappelons qu'aucun enseignant ne peut être contraint d'entrer dans le pacte. Nous veillerons à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues.

Deux décrets parus en août visent à accentuer cette territorialisation de l'Éducation nationale et la transformation de l'École de la République en une série d'écoles autonomes.

Le premier relatif aux directeurs d'école met en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac, modifiant profondément le rôle du directeur, dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement, et par conséquent le fonctionnement de l'École publique.

Le deuxième relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves permet aux directeurs d'école d'exclure de l'école des élèves perturbateurs et de saisir l'IA-DASEN de manière à les radier de l'école. Ce décret, qui ne mentionne à aucun moment l'IEN, établit donc dans le cadre de la loi Rilhac une nouvelle délégation de compétences des autorités académiques vers le directeur, désormais en première ligne, à l'instar d'un chef d'établissement, pour supporter les tensions et les pressions qui ne manqueront pas de survenir de toutes parts en cas de situation problématique avec un élève.

Cette surenchère de mesures provocatrices marque la volonté d'un Président isolé après 5 mois de mobilisation contre sa réforme des retraites de poursuivre son programme de destruction de l'école publique et de détourner les regards du chaos qu'il fait régner dans l'Éducation nationale.

À l'ordre du jour de ce CSA, le bilan de la rentrée dans les 1^{er} et 2nd degré ainsi que les ajustements de rentrée.

Les documents préparatoires ne prévoient aucune ouverture ou réouverture de classe, ni de dotation supplémentaire pour la Lozère malgré une hausse du nombre d'élèves dans le 1^{er} degré.

La FNEC FP FO 48 souhaite que soient abordées les situations des écoles de Nasbinals, du Collet de Dèze, de Villefort.

D'autre part, notre organisation syndicale, attachée au maillage territorial, s'inquiète des baisses démographiques dans de nombreuses petites structures (écoles à 1 et 2 classes).

Quant aux AESH, leur mutualisation dans le cadre des PIAL, dont nous revendiquons l'abandon, réduit drastiquement les heures d'accompagnement et les ballottes d'élève à élève. Leur rémunération les maintient dans la précarité. Leur fusion avec les AED annoncée dans l'acte 2 de l'école inclusive est une nouvelle étape inadmissible dans le mépris : la mesure envisagée doit être abandonnée.

L'école n'a pas besoin d'un pacte ou d'un acte II de l'école inclusive, pour lui permettre de fonctionner, mais d'effectifs allégés dans toutes les classes, de postes, de personnels statutaires dont les AESH, de RASED complets, de places en IME et en ITEP pour les élèves qui ont besoin de soins, et d'une augmentation du point d'indice de 10% tout de suite et sans contrepartie.

Alors non, le compte n'y est pas.